

Service Régional de Police de Sûreté PARIS, le 5 FEVRIER 1943

Le Commissaire de Police de Sûreté
P.S. VILCHEN

à Monsieur le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
Chef du Service Régional de Police de Sûreté
à PARIS.

Information contre X...
inculpé de détention et
transport d'explosifs.

1,0 explosifs
0,51 explosifs
- 8 explosifs
Société Française des Explosifs
(Société Française des Explosifs)

N° II.761-VI-

Référence à la Commission Rogatoire, en

date du 15 Décembre 1942, de Monsieur Henri DOUBLET, Juge
d'Instruction au Tribunal de Versailles, relative à l'in-
formation suivie contre X... inculpé de détention de trans-
ports d'explosifs - Subdélégation en date du 17 du même mois
de Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction à Paris, j'ai
l'honneur de vous rendre compte du résultat de l'enquête à
laquelle je viens de procéder, à Paris et région, avec
l'assistance de l'Inspecteur LE BRUN, du Service.

LES FAITS

Le 14 Décembre 1942 à 13 h 21, à l'arri-
vée à la gare de Versailles-Chantiers du train de voyageurs ve-
nant de Grandville, M. SAUBION, Commissaire Principal, Chef
de la Section de Police Economique de Seine-et-Oise, interpellait
les deux voyageurs qu'il confiait à l'Inspecteur auxiliaire
BARTHELEMY, l'invitant à s'assurer si les bagages que trans-
portaient ces deux hommes ne contenaient pas de denrées con-
tingentes. Ceci fait M. SAUBION se rendait vers le fond du
quai afin de s'assurer de la personne des deux autres voya-
geurs qu'il avait remarqués se cachant dans les W.C. afin
d'échapper au contrôle.

Revenant sur ses pas et près de l'Inspe-
cteur BARTHELEMY il était interpellé par l'un des deux voya-
geurs qu'il avait confiés à son collaborateur et qui voulait
justifier de la nature des provisions en sa possession.
Une rapide vérification permit de constater que celles-
ci ne dépassaient pas l'approvisionnement familial l'homme
était libre de continuer son chemin. S'inquiétant alors
le 2^e voyageur il était répondu à M. SAUBION par son colla-
borateur que ce voyageur était parti chercher la clef au-
près de camarades pour ouvrir la valise. N'ayant plus de
doute, l'Inspecteur BARTHELEMY s'était fait "jouer"
M. SAUBION faisait ouvrir la dite valise, laissée pour compte,
et constatait qu'elle contenait cent cinquante six cartouches

des explosifs (156) mesurant 13 cms 6 de long, 2 cms de diamètre et pesant chacune 0 Kg,080.

Sur le papier paraffiné conditionnant chacun des tubes, les références ci-après ont été relevées :

Ablonite

Nitroglycérine C 10

Nitroglycol

Coton azonique 0,1

Cellulose 12,0

Nitrate d'ammonique 8,-

Société Française des Explosifs

Usine à Cugny (Seine & Marne)

27 Octobre 1942

Informations contre X...
Inculpé de défection et
transport d'explosifs.
N° II 761-VI-
date du 12 décembre 1942, de la sa-
Information relative à l'in-
tention de transport de trans-
mission, toutes les précisions utiles, notamment le signale-
ment exact du transporteur de la valise, étaient demandés à
de Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction, M. SAUBION, M. J. J.
l'honneur de vous rendre compte du résultat de l'enquête à
l'issue de la visite de la région, avec
l'assistance de l'inspecteur LE BRUN, du Service.

L'ENQUETE :

Saisi officiellement de cette affaire par

M. Henri DOUBLET, Juge d'Instruction à Versailles; je faisais

effectuer d'urgence des recherches à la Société Française des

Explosifs, 35 Boulevard Malesherbes à Paris (8°). Cette firme

faisait connaître, par lettre, en date du 23 du même mois, d'un

de ses agents à Caen, qu'un vol important, d'ablonite (224 Kgs) et

de nitrate (20 Kgs) avait été commis le 18 Novembre 1942, vers

3 H. du matin, à la mine de fer de Saint-Claire-de-Halouze (Orne)

par plusieurs individus armés. Ceci connu, les plus amples rensei-

gnements étaient demandés au Service Régional de Police de Sécurité

à Rouen, ainsi qu'à la Brigade de Gendarmerie de Domfront (Orne)

Ces services avaient déjà procédé en son temps, à une enquête au cours

de laquelle avait été entendu un nommé BRETON Marcel, âgé de 56

ans, qui était de garde la nuit dans la cabane près de la poudrière

cambrilée.

Le susnommé avait indiqué, entre autres cho-

ses, aux enquêteurs que le 18 Novembre 1942, vers 3 Heures du matin,

il se trouvait dans la cabane, il avait perçu le bruit de pas semblant

provenir du sentier menant à la dynamitière. Pensant voir apparaître

le chef de garde BOURDONNET qui faisait fréquemment des rondes il

avait ouvert sans défiance la porte de son abri. Une fois dehors il

se trouvait en présence d'un individu qui le menaçait d'un revolver

et tandis qu'un second le ceinturait et qu'un troisième lui liait bras

et jambes et lui appliquait un bâillon sur la bouche et un bandeau

sur les yeux.

Vers 7 Heures du matin, attiré par les cris

de BRETON, un nommé POTTIER, alors qu'il se rendait à son travail

à la mine entra dans la cabane et délivrait son camarade.

L'alerte était donnée peu après. C'est alors que l'on constatait le vol d'explosifs et que l'on remarquait que la serrure de la porte de fer du mur d'enceinte était à demi arrachée, que les fils électriques du système d'alerte de cette porte étaient dénudés et reliés par un fil de cuivre et qu'enfin 13 caisses d'explosif, dont deux entamées, avaient été dérobées.

BRETON donnait des deux malfaiteurs le signalant très vague suivant :

Le 1^{er} qui l'a menacé : de grande taille

Le 2^{ème} qui l'a ceinturé : aucune indication

Le 3^{ème} qui l'a ligoté et baillonné de petite taille, d'assez forte corpulence, coiffé d'un beret et vêtu d'un manteau ou pardessus gris.

Un autre des témoins entendus a indiqué que durant la nuit en question il avait été remarqué vers 22 Heures 45, stationnant tous feux éteints, à une certaine distance, plusieurs kilomètres du lieu du méfait, une voiture automobile, traction avant Citroën, conduite intérieure de couleur noire, dans laquelle il remarqua la présence de trois individus qui lui parurent dormir. A proximité du véhicule, une bicyclette était couchée, sur le bas côté de la route.

Intrigué par la présence insolite de ce véhicule à cet endroit et pendant qu'il s'agissait de voleurs de bestiaux, M. DESRAME, le témoin en question resta en surveillance au même endroit jusqu'à 2 Heures. A ce moment il vit venir de la direction de Saint-Claire-de-Halouze un cycliste dont la machine n'était pas éclairée. Celui-ci s'arrêta près de l'automobile et conversa avec ses occupants, puis il s'éloigna accompagné d'un des trois automobilistes qui, après être descendu de voiture, avait enfourché le cycle remarqué sur le bas côté de la route. Cyclistes et voiture prenaient alors, tous feux éteints, la direction de Saint-Claire-de-Halouze.

On connaît la suite.

Pensant, avec juste raison, que les deux cyclistes dont il vient d'être parlé devaient être domiciliés dans la région, les enquêteurs locaux ainsi que ceux dépêchés sur place par le Service Régional de Police de Sécurité à Rouen, s'attachèrent tout d'abord à les identifier. Cependant toutes les investigations à ce sujet demeuraient vaines.

Or, le 19 Novembre 1942, vers 21 Heures 30, la section de Gendarmerie de BERNAY (Eure) était informée qu'une voiture automobile traction avant Citroën de couleur noire, immatriculée sous le N° 3734 R.M.4 se trouvait depuis le 18 au matin sur la route Nationale N° 138 allant d'Alençon à Rouen, à hauteur de Montreuil l'Angillé, l'avant tourné en direction de Bernay. Ce véhicule avait la vitre arrière brisée. Trois hommes de taille moyenne (dont deux étaient vêtus de vêtements genre chauffeur et le troisième d'un blouson de cuir à fermeture éclair) avaient été aperçus le 18 au matin venant de la direction du dit véhicule et se dirigeant à pied sur Orbec. Tous trois étaient porteurs de petites mallettes.

.....

Les recherches effectuées concernant la voiture établissaient qu'elle avait été volée à Paris le 31 Octobre 1942 à Monsieur LASALLE demeurant 9, Boulevard Flandrin. A l'intérieur du véhicule se trouvait une plaque d'identité au nom de DARGEOT, 38, Rue de la Mairie à Boulogne-sur-Seine.

Convoqué à notre service, M. LASALLE ne fournissait aucune indication utile et toutes les recherches effectuées à l'effet d'identifier les auteurs du vol du véhicule restaient vaines.

Il en était de même en ce qui concerne l'individu qui transportait la valise en gare de Versailles-Chantiers le 14 Décembre 1942 et au sujet duquel, en raison du peu de précisions fournies, aucune investigation ne pouvait être entreprise.

A toutes fins utiles une large diffusion du signalement fourni par le service de la Police Economique de Seine-et-Oise était lancée par les soins du service.

D'autre part, la valise et son contenu étaient déposés à titre conservatoire et pour expertise au Laboratoire Municipal à Paris, conformément aux instructions de M. Le Juge Mandant.

Les 10-11 et 12 Janvier dernier à la suite de diverses opérations de Police effectuées en collaboration avec le Service des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police (Brigade Spéciale N° 2) tant à Paris qu'en Seine-et-Oise plusieurs individus appartenant à l'Organisation Spéciale Terroriste étaient appréhendés.

Les interrogatoires auxquels il fut procédé, concernant leur activité, révélèrent que six d'entre eux avaient participé à des titres divers au vol et au transport des explosifs dérobés à Saint-Clair-de-Halouze.

Il s'agit des nommés :

1°- COMOTTO Pedro, Spartacus dit "COLAS" dit "RICHARD", né le 5 Août 1921 à Borgo Franco Italie, de Jules et CASANOVA Marie, d'origine italienne, de nationalité française par naturalisation, tourneur sur métaux, sans domicile fixe, dans l'illégalité depuis Juillet 1942 (P.V.N° 18.671/1).

2°- LEMERCIER André, Maurice dit "BERTAUD" Robert, né le 15 Avril 1921 à Paris (6°) des feus Georges et GAILLET Jeanne, de nationalité française sans domicile fixe, dans l'illégalité depuis Juillet 1942, (P.V.N° 18.671/2).

3°- ROUSSEAU Victor, Jean-Jacques, dit "MARTIN" dit "DUPRE" dit "BAUDRY", né le 2 Juillet 1907 à Courbevoie (Seine), de François et de LEBOURG Marie, de nationalité française, maçon, sans domicile fixe, dans l'illégalité depuis Décembre 1940 (P.V.N° 18.671/3).

4°- LAMBERT Raymond, Pierre, dit "BERTRAND", né le 22 Juin 1920 à Paris (13°) de feu Charles et de BILLARD Eve, tourneur sur métaux

.....

de nationalité française, demeurant 36, rue du Théâtre à Paris (15°) appointé depuis 1942 à raison de 2.200 Frs par mois par la Direction du Parti communiste " F.T.P.", somme qui lui était remise chaque mois par ROBERT en réalité "ALEXANDRE" Maurice, responsable inter-région du "B.C.M." arrêté le 16 Décembre 1942, aux Lilas (Seine).

5°- MICHELLE Paul, Charles, Julien et "LAROUX", né le 29 Juillet 1909 à Ris-Orangis (S.&O) de feu Julien et de MAJANE Victorine, traceur en chaudronnerie à la S.N.C.F. de nationalité française sans domicile fixe, dans l'illégalité depuis Juin 1942.

6°- LOZIVIT René, dit "GODOT" Jacques né le 27 Janvier 1909 à Concarneau (Finistère) ouvrier-metallurgiste, sans domicile connu, actuellement blessé et en traitement à l'Hôpital de la Pitié à Paris ..

qui expliquèrent le rôle joué par chacun d'eux, dans l'affaire qui nous occupe et qui fut, selon eux, réalisée de façon à peu près suivante :

Dans le courant de Novembre dernier le nommé LAMBERT, adjoint au responsable du matériel de la région parisienne demandait à ROUSSEAU Victor, Chef des 3 groupes spéciaux dits "Groupe Spécial d'Exécution" (G.S.E) et "Groupe Spécial de Récupération" (G.S.R) l'aide de militants de ce dernier groupe pour effectuer dans le département de l'Orne, une récupération d'explosifs.

Les mêmes DEBRAIS dit "MOULIN" (en fuite), COMOTTO, MICHELLE et LEMERCIER étaient alors mis à la disposition du demandeur ainsi qu'une voiture Citroën 11 CV, de couleur noire, provenant de vol.

La veille du vol, c'est-à-dire, le 16 Novembre 1942, la voiture Citroën quittait Paris pour le département de l'Orne et emportait DEBRAIS, MICHELLE et LEMERCIER, celui-ci conduisait le véhicule. D'autre part LAMBERT et COMOTTO partaient par chemin de fer après avoir fait enregistrer leur bicyclettes pour Argentan. Tous se retrouvaient dans l'après-midi à la Chapelle Benoît en compagnie de deux espagnols prénommés ou surnommés "PEDRO" et SPEZETAS qui devaient leur servir de guide. Le jour même un sondage était effectué et l'affaire était remise au lendemain 17. Vers minuit ou une heure du matin après s'être dispersés dans la journée, la bande au complet entra dans la mine tandis que la voiture avec LEMERCIER était laissée en stationnement à 500 mètres plus loin. LAMBERT, COMOTTO et MICHELLE pénétraient alors dans la cabane du gardien BRETON qu'ils neutralisaient après l'avoir ligoté et baillonné. LAMBERT restait près de lui pendant que ses compagnons se rendaient au dépôt d'explosifs.

DEBRAIS et COMOTTO escaladaient le mur d'enceinte du dit dépôt ou après avoir mis hors d'usage le signal d'alarme et fracturé la serrure d'une porte, en fer ils étaient rejoints par MICHELLE.

Chacun se mettait au devoir de transporter à bord de la voiture 12 caisses d'explosifs et le véhicule démarrait emmenant DEBRAIS, MICHELLE, LEMERCIER et l'un des deux guides. COMOTTO, LAMBERT et le 2ème guide prenaient le chemin du retour à bicyclette.

Une vingtaine de kilomètres plus loin la voiture s'arrêtait et les caisses étaient déposées dans un bâtiment situé dans un bois, l'espagnol "PEDRO" restait sur place.

Continuant sa randonnée vers Paris, LEMERCIER, trouvant à cours d'essence devait abandonner le véhicule aux environs de Bernay, les trois occupants rentraient alors par le chemin de fer à Paris.

Quelques jours après une autre voiture Citroën ayant été volée à Paris, par COMOTTO et LEMERCIER, ceux-ci accompagnés de DEBRAIS, se rendaient à nouveau dans le département de l'Orne afin d'un récupérer une partie des caisses d'explosifs laissées sous la garde de "PEDRO". Huit des douze caisses étaient raménées le même jour, sans incident, dans un dépôt inter-régional que LAMBERT avait découvert, rue du Canal Saint-Denis. Cette cachette était d'ailleurs, peu après, découverte par la Police et LAMBERT arrêté.

Dans les jours qui suivirent ce premier chargement, à la demande de LAMBERT/ROUSSEAU désignait à nouveau à plusieurs individus de son groupe de récupération les hommes COMOTTO, MICHELLE, LOZIVIT dit "Jacques GODOT" et LUCAS dit "GROMBERT" (en fuite) pour aller chercher dans l'Orne, au moyen de valises et par voie ferrée, ce qui restait des explosifs c'est-à-dire le contenu de 4 caisses.

C'est précisément au retour de cette expédition, le 14 Décembre 1942, que COMOTTO était interpellé en gare de Versailles-Chantiers et qu'il abandonnait entre les mains d'un Inspecteur de la Police Economique de Seine-et-Oise, sa valise chargée d'explosifs et prenait la fuite. Ses compagnons n'étaient pas inquiétés et le contenu des autres valises était apporté dans un garage de la rue Barbès à Ivry loupé par LAMBERT et servant de dépôt dans l'organisation.

En ce qui concerne les deux Espagnols ayant servi de guides et dont il est parlé plus haut, ils ont été identifiés comme suit, par le service régional de Police de Sécurité à Rouen, auquel toutes précisions utiles ont été fournies à cet égard par mes soins.

Il s'agit des hommes :

1°- PEDRO - PERECORT Pedro, né le 28 Juin 1922 à Echi (Espagne).

2°- ESPELETA José, né le 24 Octobre 1904 à Martin-del-Rio (Espagne).

En ce qui concerne les dénommés GROMBERT en réalité LUCAS et "Moulon" en réalité DEBRAIS, ils sont en fuite et d'actives recherches sont actuellement en cours en vue de leur arrestations.

COMOTTO, ROUSSEAU, LEMERCIER, MICHELLE et LOZIVIT ils ont été mis, à la demande expresse des autorités d'occupation à la disposition de la Police de Sécurité Allemande (Service du Capitaine HAAG, 11 rue des Saussaies à Paris).

Le Commissaire de Police de Sécurité.

P.S. VILCHIEN.